



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>45031</b>	<b>De M. Loïc Kervran ( Agir ensemble - Cher )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, jeunesse et sports		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale et jeunesse
<b>Rubrique</b> >finances publiques	<b>Tête d'analyse</b> >Dématérialisation de la gestion financière des établissements scolaires	<b>Analyse</b> > Dématérialisation de la gestion financière des établissements scolaires.
Question publiée au JO le : <b>29/03/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Loïc Kervran appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le calendrier de déploiement du logiciel OPALE dans les établissements scolaires. Utilisé à titre expérimental dans certains établissements, ce logiciel est amené à remplacer l'application GFC (gestion financière et comptable) sur l'ensemble du territoire. Il permettra ainsi de dématérialiser des actes qui nécessitent toujours aujourd'hui des déplacements physiques chronophages vers l'agence comptable de rattachement et la création de volumes de papier importants (copies des actes de chaque établissement au sein de l'agence comptable de rattachement), ce qui permettra des gains de temps pour les personnels et des bénéfices environnementaux non négligeables. Ce logiciel est d'autant plus attendu qu'aujourd'hui GFC n'est pas accessible en dehors de l'établissement et que les adjoints gestionnaires doivent déjà se déplacer physiquement vers les trésoreries pour remettre les fonds collectés au sein de l'établissement. Il souhaite également connaître la stratégie de formations visant à permettre aux gestionnaires des établissements de bien prendre en main ce nouvel outil.